

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 7, 8 et 9 juillet 2014

2014 V.153 Vœu relatif à un soutien et une coopération avec le peuple originaire Kichwa de Sarayaku (Equateur).

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant l'action entreprise par le Conseil du Gouvernement de Tayjasaruta, représentant en République d'Equateur l'autorité locale du Peuple originaire Kichwa de Sarayaku ;

Ce peuple en Amazonie équatorienne lutte pacifiquement pour protéger les ressources naturelles, la biodiversité et le patrimoine culturel, matériel et immatériel, et permettre le développement d'une économie solidaire sur son territoire ancestral et éviter la catastrophe écologique que constituerait l'exploitation pétrolière de son sous-sol ;

Ces dernières semaines, le gouvernement équatorien accuse le Peuple Sarayaku de menacer l'ordre public, d'encourager la sécession et de disposer de groupes paramilitaires armés pour justifier une opération militaire contre eux. Cette intervention de l'armée équatorienne – opération intitulée « Nettoyage à Sarayaku » - vise, en réalité, à préparer l'exploitation du pétrole du sous-sol, sans qu'aucune consultation préalable libre et informée des peuples autochtones n'ait été organisée par l'Etat équatorien comme l'a décidé la Cour Interaméricaine des Droits de l'Homme (CIDH) et comme le demandent les conventions internationales et la constitution équatorienne ;

Face à cette situation, le peuple de Sarayaku en appelle à la solidarité internationale et à un soutien à leur résistance pacifique afin de faire reculer le gouvernement de l'Equateur, par la voix notamment de Monsieur José Guallinga, président du Conseil du Gouvernement de Tayjasaruta ainsi que Madame Corinne Arnould, présidente de l'association Paroles de Nature, représentant en France du projet du peuple Kichwa de Sarayaku et dont l'objectif est d'aider les peuples autochtones du monde à protéger leur patrimoine naturel et culturel dans une volonté globale de contribuer à renouer des liens entre les êtres humains et la nature au sein de la culture occidentale ;

La protection des peuples autochtones et de leurs valeurs et la nécessité de leur permettre d'exercer concrètement leurs droits sur leurs territoires sont enfin reconnues de la communauté internationale (notamment par la Convention 169 de l'Organisation Internationale du Travail de 1989 relative aux peuples indigènes et tribaux et ratifiée par l'Etat équatorien en 1991, qui reconnaît les droits spécifiques

des peuples autochtones et par la Déclaration des Nations Unies du 13 septembre 2007 sur les droits des peuples autochtones réaffirmant leurs droits à déterminer librement leur statut politique et à assurer librement leur développement économique, social et culturel) ;

Quelques Mairies en France ont d'ores et déjà signé des déclarations d'intention en appui aux peuples autochtones de la forêt amazonienne et en vue de convention de coopération et d'échange avec le peuple Kichwa de Sarayaku ;

Compte tenu des engagements de la Ville de Paris en faveur notamment de la liberté des peuples, de la biodiversité mais aussi et surtout des peuples autochtones d'Amazonie. Pour rappel, la Ville de Paris, sur proposition des élus-es écologistes, a honoré en juin 2011 Raoni Metuktire, représentant et défenseur emblématique de la culture indigène et de la forêt amazonienne brésilienne, du titre de citoyen d'honneur de la Ville de Paris, et ce dernier a été reçu quelques mois après à l'Hôtel de Ville ;

Aussi, la Ville de Paris s'honorerait à marquer son soutien au peuple Kichawa de Sarayaku ;

Aussi, sur proposition de M. Jacques BOUTAULT, et des élu/es du groupe écologiste de Paris et de M. Patrick KLUGMAN, au nom de l'Exécutif,

Emet le vœu que la Ville de Paris :

Exprime son soutien au Peuple Originnaire Kichwa de Sarayaku en Equateur et plus largement à l'ensemble des populations autochtones d'Amazonie, au titre de la défense de l'environnement, de la protection de la biodiversité, de l'action contre le changement climatique et des droits qui sont reconnus aux peuples autochtones par la constitution équatorienne et les Nations Unies.

Favorise l'organisation, dans le cadre des manifestations parisiennes liées à la COP21 de décembre 2015, d'évènements liés à la défense des droits des peuples autochtones et à la préservation de l'environnement et de la biodiversité en Amazonie.

Relaye et soutienne des initiatives associatives visant à sensibiliser le public parisien aux problématiques des communautés autochtones et à la sauvegarde de l'environnement et de la biodiversité dans les forêts d'Amazonie.